

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Exploration Îledor

Interdit à Corporation Exploration Îledor, à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 juillet 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 20 décembre 2013 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2013-FIIC-0303

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information